

**EXTRAIT**  
**Du registre des décisions du bureau de la Communauté**

**DB 2020-012 : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTE DE L'OFFICE DE TOURISME**

Le 5 mars 2020, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 27 février 2020, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY ; Jacques GALY ; Jean-Jacques AULOMBARD ; Richard ASSENS, Christian MAUGARD ; Jean-Michel MICHEZ ; Daniel LEFEBVRE ; Pierre CASTEL ; Jacques SIMON ;

EXCUSES : Marcel MARTINEZ, Gilbert SIMON, Jean-Pierre ESPOSITO, Alfred VISMARA ; Georges REVERTE

Pour la mise en vente en ligne du refuge de l'Ourtiset il convient de valider un tarif de vente avec commissionnement pour les prestataires intermédiaires. Il est proposé les tarifs suivants :

Tarif adulte avec commissionnement : 13€

Tarif enfant avec commissionnement : 3.50 €

Soit une commission pour l'intermédiaire de 2 € par adulte et 1.50€ par enfants.

Il est proposé de valider ces tarifs et les ajouter à la régie de recettes de l'Office de Tourisme.

**Les conclusions du rapport mises au voix sont adoptées à l'unanimité.**

Ainsi délibéré à Quillan, le 5 mars 2020

Transmis au représentant de l'Etat, le  
06 mars 2020  
Le Président certifie qu'un extrait de la  
présente délibération a été affiché  
conformément à la loi, le 06/03/2020

Pour extrait conforme

